EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

AVENANT AU
MARCHE
D'EXECUTION DU
SERVICE DE
TRANSPORT
URBAIN ET
SCOLAIRE

Date de convocation du Conseil Municipal 22 mai 2008

Date d'affichage: 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, MILE ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO M. BAUCHER à M. LE DORZE Mme PESSEL à M. PARMENTIER M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

AVENANT AU MARCHE D'EXECUTION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN ET SCOLAIRE

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Suite à la commission d'appel d'offres du 11 juin 2003, le conseil municipal du 2 juillet 2003 a autorisé le Maire à conclure le marché d'exécution du service de transport urbain et scolaire : celui-ci, conclu avec l'entreprise AUTOCARS LE BELLER, a pris effet au 1^{er} septembre 2003 pour une durée de 5 ans.

Suite à la cession de la société AUTOCARS LE BELLER intervenue le 1^{er} janvier 2006, la Compagnie des Transports du Morbihan – CTM s'est substituée à celle-ci dans l'exécution du marché.

Le renouvellement du marché doit tenir compte de différents paramètres :

Ils sont notamment d'ordre institutionnel

- Cette compétence en matière de transport collectif a été déléguée par le Conseil Général par délibération du 10-01-2003.
- Lors de l'installation de la nouvelle assemblée communautaire, il a été proposé que Pontivy Communauté complète sa compétence logement par des compétences transports et garde d'enfants, ce tryptique constituant la principale demande des jeunes ménages et des salariés dans notre région.
- On ne peut dissocier en outre l'organisation locale des initiatives prises par le Conseil Régional en la matière.

Ils relèvent également d'ordres très divers

- Extension du réseau et des plages horaires de fonctionnement
- Augmentation des fréquences de rotation
- Accessibilité des véhicules et aménagement des arrêts en lien avec la loi handicap
- Dispositions sociales et environnementales issues du code des marchés publics
- Agenda 21
-

Comme on le voit, la réflexion doit intégrer différentes problématiques et par conséquent faire appel à une large concertation.

Il est d'autant plus nécessaire qu'un temps suffisant lui soit consacrée qu'elle engage la durée d'un mandat.

Pour ce faire, il doit être procédé à la passation d'un avenant avec l'entreprise attributaire du marché : afin de tenir compte des besoins du transport scolaire, cette prolongation irait jusqu'au 30/06/2009.

Après information de la commission ville et déplacements du 06/05/2008, la commission d'appel d'offres du 14/05/2008 a émis un avis favorable au projet d'avenant à intervenir.
Nous vous proposons :
- D'approuver l'avenant à intervenir avec la Compagnie des Transports du Morbihan prolongeant le marché jusqu'au 30/06/2009,
- D'autoriser le Maire à le signer.
LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Pontivy, le 29 mai 2008
LE MAIRE Jean-Pierre LE ROCH